

## **COMMUNE DE CHAVANOZ**

Isère

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013 COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL - 17.12.12 C.R

Présents : R. DAVRIEUX, J-M. CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, P. COSTA, M-A ANGEI, M. GOY, M-F CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, T. MILLAT, J. GULLON-NEYRIN, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, J-P ROZAND.

Excusés :

Madame BLOND Sylviane donne pouvoir à madame ANGEI,  
Madame SANTULLO Magali donne pouvoir à monsieur CHEVROT,  
Madame GOY Catherine donne pouvoir à monsieur GOY,  
Madame FALCONE Valérie donne pouvoir à madame CAMUS-GEOFFRAY,  
Madame MINJAT Anne donne pouvoir à monsieur COSTA,  
Monsieur PEDRO Jean-Paul donne pouvoir à monsieur CREUZET.

Absents : Mesdames, DEJOUX, DUPRE, Monsieur BEYNEL.

Secrétaire de séance : monsieur MILLAT Thierry

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013**

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **DECISIONS MODIFICATIVES 2013 : BUDGET COMMUNAL**

A l'unanimité, des suffrages exprimés (cinq abstentions: mesdames MOUSSU-CHEMOUL, BON, BERTHET et messieurs ROZAND, GULLON-NEYRIN) le conseil municipal, approuve les décisions modificatives 2013 pour le budget communal. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à + 22 365 € et dépenses et recettes d'investissement à + 38 491 €.

### **SPA : CONVENTION DE FOURRIERES**

A l'unanimité le conseil municipal, décide de reconduire la convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2014. Ce document prévoit la capture et l'enlèvement des animaux. Le coût annuel est de 0.33 euro par habitant pour 2014

### **INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR**

A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : monsieur ROZAND), le conseil municipal, autorise le versement d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public, chargé des fonctions de receveur principal pour l'année 2013. Elle s'élève à 752,56 €

### **SUBVENTION AU CCAS ET AU PETIT THEATRE AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer au titre d'avance sur les subventions votées lors du budget 2014 :

- une subvention de 12 000 € au CCAS,
- une subvention de 90 000 € au Petit-Théâtre.

### **QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE**

#### **PLU**

Le SCOT a émis un avis favorable sans réserve au projet du PLU de la commune de Chavanoz.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.